NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/305
16 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 30 de la liste préliminaire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Lettre datée du 15 juillet 1991, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, de la Déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur l'Ethiopie, publiée le 12 juillet 1991 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAIK

* A/46/50.

ANNEXE

Déclaration sur l'Ethiopie, publiée le 12 juillet 1991 à Bruxelles par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres accueillent avec satisfaction les conclusions de la Conférence pour la paix et la transition démocratique en Ethiopie, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 1er au 5 juillet.

La Communauté et ses Etats membres ont pu, en tant qu'observateurs, accompagner la Conférence, laquelle pourrait constituer un pas historique vers la démocratie en Ethiopie. Ils notent que la charte adoptée par la Conférence, garantit de façon explicite les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et d'association.

La Communauté et ses Etats membres suivront avec intérêt et de façon constructive les développements ultérieurs qu'ils espèrent conduiront à une nation où prévaudront la paix et la démocratie. Ils rappelent leur disponibilité à soutenir ce processus.